



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONTRAT D'OBJECTIFS

Entre

L'académie de Nancy-Metz, représentée par madame Marie REYNIER, recteur de la région académique Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, recteur d'académie, Chancelier des universités de Lorraine et la Direction des services départementaux de Moselle, représentée par Monsieur CHALEIX, Directeur académique des services de l'Éducation nationale

Et

Le lycée des Métiers Gustave EIFFEL représenté par Mme HIBLOT, proviseur autorisée par délibération du conseil d'administration,

Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par le code de l'éducation, son article R. 421-4 précise :

« le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

son article L. 421-4 précise :

« Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement. À ce titre il se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement, l'autorité académique et, lorsqu'elle souhaite y être partie, la collectivité territoriale de rattachement. »

Il est convenu qu'ont été validés :

1 - Le diagnostic de l'établissement :

Décrire les principaux constats réalisés qui donnent à l'établissement sa spécificité et sur lesquels s'appuient les objectifs opérationnels choisis.

Le diagnostic de l'établissement s'appuie sur certains indicateurs retenus par l'établissement (indicateurs nationaux et/ou académiques mais aussi indicateurs produits par l'établissement) et peut être complété par des pièces jointes.

Établissement labellisé « Lycée des Métiers » depuis 2006 situé sur l'axe Luxembourg-Thionville- Metz-Nancy au pied de la sortie N°36 de l'autoroute A31.

Le LEGT propose le Bac S SI, le Bac STI2D Energie et Environnement, et le Bac STI2D Architecture et Construction.

La SEP prépare au CAP conducteur livreur et aux Bac Pro des métiers de la maintenance des véhicules, énergétique, froid-climatisation et conduite routière.

Les poursuites d'études au sein même du Lycée sont possibles.

Cinq BTS sont offerts : maintenance des véhicules, TP, énergétique et bâtiment, moteur à combustion interne.

Le recrutement pour les différentes filières est départemental, académique voire régional et national pour certaines d'entre elles.

Plus de 85 % des élèves sont affectés sur leur premier vœu. Ils sont au Lycée par choix. Le climat scolaire est donc serein. Le pourcentage de filles ne cesse de progresser.

Le taux de pression est supérieur à 1 pour toutes les filières professionnelles, il est inférieur à 1 en seconde GT.

L'information sur les parcours, les différentes passerelles possibles, l'attractivité des filières et la prise en charge individualisée est à renforcer auprès des établissements de proximité.

Les taux de réussite aux examens sont, pour la plupart des diplômes préparés, supérieurs aux taux académiques. Une prise en charge et un accompagnement de tous les élèves en difficulté sont deux des priorités du Lycée pour améliorer les performances.

Inscrit dans des pratiques pédagogiques innovantes (classe inversée, numérique au quotidien ...) le lycée est pôle de compétences dans le domaine du froid et de l'énergie, du BIM, et est identifié plateforme PRAXIBAT « Solaire thermique ».

2 - Les objectifs opérationnels et la stratégie pour les atteindre :

Définir les grands objectifs, les grandes ambitions de l'établissement : il s'agit d'expliquer l'évolution souhaitée des résultats de l'établissement pour atteindre un état final.

	INTITULE DE L'OBJECTIF
OBJECTIF 1	Construire et valider un parcours avenir pour chacun.
OBJECTIF 2	Favoriser la persévérance et développer l'ambition de tous les élèves.
OBJECTIF 3	Faire de la responsabilisation et de l'autonomie, un levier au service de la citoyenneté.

Quelle sera la stratégie de l'établissement pour atteindre l'état final visé : donner une idée des domaines ou acteurs sur lesquels porteront les efforts, sans détailler les actions.

ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE A DÉVELOPPER
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les pratiques pédagogiques et éducatives innovantes à l'ensemble des classes pour consolider la réussite dans la voie générale et technologique. ▪ Renforcer auprès des élèves et des personnels le sentiment d'appartenance à une communauté éducative persévérante et ambitieuse.

3 - Les indicateurs retenus :

L'établissement reprend ici les indicateurs pertinents par rapport à ses objectifs et fournit les valeurs cibles correspondantes.

Indicateurs retenus	Valeur de départ 2016/2017	Valeur cible 2020/2021
Taux de pression à l'entrée en 2 nd e GT	0,8	> 1
Taux de réussite au Bac S SI	78 %	> 90 %
Taux de réussite aux BTS	73,9 %	> 80 %
Nombre de décrocheurs	5	0

4 - Les actions :

	ACTIONS PRÉVUES
OBJECTIF 1	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir de façon personnalisée tous les entrants pour définir, à partir de leurs atouts et leurs faiblesses, un parcours leur permettant d'accéder au diplôme préparé (semaine d'intégration des secondes, mise à niveau des BTS). - Tendre vers un établissement formateur : formation de tous les personnels dans le but de modifier les pratiques pédagogiques, favoriser le travail d'équipe et l'enrichissement mutuel, améliorer la communication. - Asseoir la reconnaissance du Lycée.
OBJECTIF 2	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les projets interdisciplinaires et inter-cycles. - Accentuer le travail et la prise en charge en équipe. - Mettre l'élève en situation de réussite immédiate. - S'inscrire dans les parcours d'excellence et les cordées de la réussite.
OBJECTIF 3	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre tous les élèves acteurs dans les divers projets. - Partager le bien vivre au lycée - Renforcer les partenariats avec les entreprises y compris à l'international.

Article 1

En conformité avec les objectifs du projet académique et les orientations du projet d'établissement, les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de 4 ans à la réalisation prioritaire des objectifs définis, en mobilisant les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées.

Article 2

Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre en premier lieu dans le cadre de la dotation globale attribuée. Les moyens horaires, les ressources humaines, financières et de formation seront mobilisés en ce sens.

Article 3

Tout au long des 4 années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'un examen du conseil pédagogique.

Le cas échéant, la proposition de révision des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus et présenté au conseil d'administration.

Article 4

Le présent contrat est conclu pour une durée de quatre ans, s'achevant au 30 juin 2021, Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'avenant.

Fait à Nancy le,

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités de Lorraine

L'IA- DASEN,
du département de

Le Chef d'établissement